



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 31 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 24 janvier 2025, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 31 janvier 2025 à 18 h 30 pour la préséance et à 18 h 48 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.

À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. Jérémy **GIULIANO** - Alain **ALBERTI** - Christian **BENTOUMI** - Laurence **BERLEMONT** - Steve **COURDOUAN** - Jean **CULINATI** - Géraldine **DUDON** - Anaïs **DUFEUX** - Max **FABRE** - Marie-Sylvie **GROVER** - Julien **LASSAUQUE** - Michel **MAUREL** - Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN** - Josiane **VILAIN**.

Représentés : MM. Colette **ALEXANDRE** représentée par Marie-Sylvie **GROVER** - Sophie **ARGOUARC'H** représentée par Corinne **RINAUDO** - Anastasia **BRENGUIER** représentée par Max **FABRE** - Jeanne **CAVALLARO** représentée par Christian **BENTOUMI** - Gisèle **CONFORTI-PERNEY** représentée par Anaïs **DUFEUX** - Franck **JAMAIN** représenté par Jérémy **GIULIANO** - Colette **LAIRE** représentée par Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** représenté par Jean **CULINATI** - Luc **PERNEY** représenté par Michel **MAUREL**.

Absents : MM. Patrick **FALANTIN** - Norbert **GIRAUD** - Olivier **BARALE**.

Soit 15 présents, 9 absents ayant donné pouvoir, 3 absents, soit 24 votants.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous. Nous pouvons commencer la préséance du Conseil municipal. Avant d'ouvrir la séance plénière, je voudrais faire un point sur certains éléments que nous avons vécus depuis le dernier Conseil municipal.

J'espère que vous avez passé de bonnes fêtes. En tout cas, c'est un mois de janvier qui est chargé pour les élus, avec des assemblées générales, ainsi que tous les vœux des différentes communes, institutions et partenaires de la commune. Nous y étions bien représentés.

Je tiens à faire un point sur les vœux que nous avons organisés sur la commune du Val et qui se sont déroulés dans les deux salles du foyer. Cela s'est très bien passé, de manière très conviviale. C'est un moment important qui permet aux habitants de se retrouver, de partager, de comprendre l'état des lieux des projets de 2025, ainsi que la perspective pour 2025, et surtout d'échanger sur les problématiques du quotidien et de parler de l'année écoulée. En tout cas, c'était un moment important pour moi, où j'ai pu recueillir beaucoup d'informations. De nombreux Valois sont venus voir les élus pour faire remonter leurs éléments. D'ailleurs, nous en avons pris note et avons pu déjà répondre à un certain nombre de demandes. À l'heure où certains pensent qu'il faut supprimer les vœux, je pense qu'il faut les garder, au contraire, car cela crée une cohésion à l'échelle de la commune.

En ce moment, nous sommes en plein recensement. Vous avez dû recevoir les petits papiers. En termes d'avancée, nous sommes dans les chiffres. À ce soir, notre taux de recouvrement de la commune est

de 70 %, ce qui est exactement celui que l'on doit avoir selon l'INSEE [à ce stade des opérations]. Nous ne sommes donc ni en retard ni en avance, mais exactement là où nous devons être. Néanmoins, il faut être vigilant, parce qu'il reste encore 30 % de la population à recenser. Il faudra donc faire des relances, puis accompagner également, au porte à porte, les personnes qui n'arrivent pas à se recenser, soit parce que l'outil numérique n'est pas leur favori, auquel cas on peut le faire sur papier, soit parce qu'ils ne savent pas le faire. C'est donc la deuxième étape qui commencera à partir de lundi. Les 10 agents recenseurs sont employés par la commune, parcourant cette dernière avec une carte officielle. Comme je l'ai expliqué lors des vœux, si la personne qui vous démarche ne vous vend rien, cela signifie qu'elle vient bien de la part par la commune, mais dans le cas contraire, ne les recevez pas, car ils n'ont rien à voir.

Je voudrais vous faire un point sur le programme national « Villages d'Avenir » dont nous bénéficions, puisque des rendez-vous importants ont eu lieu, et cela paraîtra sous peu dans la presse locale. Mercredi, nous avons eu une réunion avec les 15 villages retenus, à Entrecasteaux, avec les 15 maires et les partenaires financeurs, à savoir le Département, la Banque des territoires, ainsi que Monsieur le Préfet pour représenter les services de l'État. Elle était présidée par le président des Maires ruraux et par celui des maires du Var de l'AMF. Il s'agit d'une journée de présentation, où nous avons fait remonter les points de blocage que nous pouvions rencontrer avec les différents services d'accompagnement. Plusieurs projets ont également été présentés en guise d'expérimentation, et nous avons fait remonter les éléments qui nous semblaient importants.

Pour la commune, nous avons un bon accompagnement par le chargé de mission puisque, dès le lendemain, nous avons rencontré le directeur régional de la Banque des territoires, à savoir la Caisse des dépôts et consignations, qui est vieille de 200 ans, qui gère l'épargne des Français et qui le mobilise dans des projets publics d'intérêt général, qu'il s'agisse du logement, de la transition ou de l'environnement. Nous avons travaillé durant toute la matinée d'hier avec eux pour préparer cela, et ils nous proposent de bénéficier du financement d'études particulières. Nous le contractualiserons la semaine prochaine. Ce sont des financements assez importants, pouvant aller jusqu'à 10 000 €, par exemple, dans le cadre d'une étude pour « Villages d'avenir ». Nous pouvons également bénéficier d'une expertise nationale sur l'établissement d'un plan pluriannuel d'investissement, qui est le travail que nous avons commencé à faire ensemble, permettant d'avoir un regard extérieur et un accompagnement pour mettre en place ce dont je vous parlais pendant les vœux, à savoir la préparation d'un projet sur 15 ou 20 ans pour la mise en application du PLU que nous avons voté, ainsi que sa planification. Nous travaillerons donc avec l'AUDAT, qui est une agence à l'échelle départementale qui préparera cette planification pour réaliser ce projet de « Villages d'avenir ».

Évidemment, nous ferons des réunions de travail et de préparation, auxquelles l'ensemble du Conseil sera invité, ainsi que les habitants, car il me semble important de discuter avec eux sur la question de la planification de la mise en œuvre notre PLU. Ils ont été concertés lors de plusieurs ateliers et à travers l'enquête publique. Maintenant, il faut voir la façon dont nous le mettrons en place, en définissant une stratégie, une cadence et les priorités, en évoquant également les questions d'ordre budgétaire, évidemment, puisque cela concernera surtout des aménagements publics. Ceci représente tout un travail, et « Villages d'avenir » est là pour nous accompagner à structurer cela, nous permettant de bénéficier d'une ingénierie importante pour la mise en place des projets.

Nous avons également reçu la chargée du développement de la Région Sud, notamment dans le cadre de la réhabilitation des berges de la Ribeirotte. Vous savez qu'en 2021, les berges avaient été arrachées au niveau des Gorguettes, et nous avons fait plusieurs demandes. La Région Sud ayant une enveloppe dédiée en la matière, la chargée de mission est donc venue pour cela, mais également pour voir la façon dont la Région pourrait nous accompagner dans différents projets. En l'occurrence, on rejoint l'objectif d'avoir une stratégie globale pour savoir à quel moment on demande quoi et à qui.

Une autre réunion s'est tenue cette semaine sur la rénovation énergétique de l'Hôtel de ville. Max y était présent avec les services. Sur ce sujet, nous sommes accompagnés par le Territoire d'énergie, qui est le nouveau nom du SYMIELEC, pour le lancement des travaux cette année. Madame la Sous-préfète m'a aussi contacté pour connaître l'état d'avancement du projet, et je lui ai expliqué que le bureau d'études de Territoire d'énergie avait accusé des retards. L'objectif est que les travaux démarrent à partir du mois de mai de cette année et couvrent toute la partie printanière et estivale pour la rénovation énergétique globale, portant sur l'isolation, ainsi que sur la consommation d'électricité, notamment en ce qui concerne l'éclairage, avec un *relamping*, comme on dit en bon français.

Nous avons également eu une réunion sur l'installation des panneaux photovoltaïques à l'école. Cela démarrera au mois de février, dans une semaine exactement, pour les vacances, l'objectif étant d'éviter de faire les travaux pendant les périodes scolaires. Ils ont donc deux semaines pour installer les 600 m² de toiture photovoltaïque. Hier, j'étais justement chez Enedis pour préparer notre autoconsommation, une fois que tout sera installé, en privilégiant la consommation à l'école et en renvoyant le surplus sur les bâtiments communaux, tels que la Mairie. Une procédure devra être mise en place une fois que ce sera installé.

Nous avons également reçu Enedis pour reprendre les fils électriques qui ne sont toujours pas isolés sur la place Gambetta et sur la rue du 8 Mai. Nous l'avions déjà signalé à plusieurs reprises à Enedis. Cela m'inquiétait, car ces fils sont accessibles depuis les fenêtres des habitations, alors que c'est très dangereux. Ils sont donc en train de les reprendre. Ils seront crampés directement sur les façades, sous les génoises pour que ce ne soit pas apparent, avec quelques traversées, mais qui seront minimisées autant que possible, comme cela a été fait dans le village médiéval 20 ans auparavant. L'idée est de continuer là-dessus.

D'autre part, il sera enfin procédé à la dépose du haut du grand pylône qui se trouve à l'école, avec la ligne qui part vers Barjols. En 2017 ou 2018, la fameuse tranchée avait été faite et, depuis, le poteau est déconnecté. Il n'y avait plus d'électricité, mais Enedis ne l'avait toujours pas enlevé. Je les avais relancés, et cela s'est résolu au Congrès des maires de l'année dernière. Ils m'avaient expliqué qu'ils avaient déjà payé l'opération, mais la société avait fermé. Je leur ai dit que de notre côté, il fallait enlever le pylône en vue de la préparation de la future crèche et des aménagements à venir. Ce sera donc fait cette année.

À ce propos, nous avons eu une réunion avec l'Agglomération dans le cadre du lancement de la crèche intercommunale. Un concours sera lancé. Je vous tiendrai informé de toutes les étapes et, dès que j'aurai des éléments graphiques, évidemment, je les partagerai en réunion avec le Conseil pour vous proposer les différents plans. La commune sera associée à ce concours pour retenir trois esquisses architecturales en vue de la réalisation des travaux. Des essais géotechniques seront faits bientôt pour vérifier la qualité du sol. La G1 avait été faite, et ils feront la G2 et la G3.

En parallèle, le jardin de pluie, situé juste à côté, démarrera également au printemps.

Ainsi, tout se met en place dans ce secteur, avec également le lancement de l'étude de la salle des fêtes qui démarrera cette année, mais nous en parlerons dans le cadre du budget, puisque nous préparerons cela par la suite.

Dans ce Conseil, nous parlerons de l'acquisition de la remise « Marini » qui interviendra sous peu. Nous avons reçu le coutelier que nous proposons d'installer dans cet espace, dans le même cadre que nous avons installé la savonnerie, par exemple, ou d'autres commerçants ou artisans, ce qui permet de soutenir l'activité économique de notre village.

Par ailleurs, afin de préparer la période estivale, je rencontrerai très prochainement les commerçants de la place Gambetta pour parler de la situation économique et faire le bilan de l'année dernière, lequel est plutôt morose au niveau national, y compris dans le secteur. Nous parlerons également des particularités de notre commune et verrons la manière dont nous pouvons travailler main dans la main

pour avancer ensemble afin de préparer la belle saison, le vivre ensemble et surtout la vie économique du centre du village.

D'autre part, nous avons voté une demande de subvention de 10 000 € pour les chats, que nous avons obtenue, nous permettant de réaliser l'ensemble des projets, notamment sur la stérilisation des chats. Un travail énorme est mené par Corinne, avec Monsieur AYMONTIN en « aide-trappeur » et d'autres habitants. Cela permettra de travailler plus confortablement. Corinne pourra en parler à l'occasion de la délibération sur ce sujet.

Enfin, nous entrerons bientôt dans une phase de préparation du budget. Les services ont fait remonter leurs demandes. Des arbitrages seront faits au niveau des adjoints, puis nous présenterons évidemment le projet pour le partager en vue de préparer le futur budget pour 2025.

Je vous propose de démarrer la séance du Conseil municipal, en commençant par procéder à l'appel.
(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)

Le quorum est atteint. Je vous propose de nommer Monsieur Christian BENTOUMI en tant que secrétaire de séance, si vous en êtes d'accord.

Ce soir, sept délibérations étaient prévues dans la convocation, et il vous en a été rajouté une sur table, portant sur la demande de subvention au titre de la DETR, concernant des financements de l'État.

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que nous ajoutions cette délibération au Conseil municipal ? *(Pas d'opposition.)*

Nous pourrons donc délibérer sur cette délibération en fin de Conseil.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 – Délibération n° 2025-001 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2025

M. le Maire.- Avez-vous des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je le soumetts au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

SUBVENTIONS

2 – Délibération n° 2025-002 Demande de subvention à la Région Sud pour l'acquisition d'un véhicule de patrouille porteur d'eau du CCFF/RCSC

M. FABRE.- Depuis les inondations d'octobre 2021, qui ont durement touché Le Val et dont tout le monde se souvient, la commune s'est engagée dans une refonte totale de son Plan Communal de Sauvegarde afin de tirer les enseignements de cet épisode et anticiper les prochains événements climatiques.

Parmi les axes identifiés, le renforcement des moyens humains et matériels de la Réserve Communale de Sécurité Civile/CCFF fait partie des priorités que la collectivité s'est fixées.

Le Plan Communal de Sauvegarde et le DICRIM sont en voie de finalisation.

L'incendie étant l'autre risque majeur auquel est confronté notre territoire, l'acquisition d'un véhicule tout-terrain équipé pour la prévention et la surveillance des feux de forêt s'intègre pleinement dans cette stratégie communale.

Ce dispositif est éligible au subventionnement « guerre du feu » mis en place par la Région Sud, à hauteur de 80 % pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Ainsi, en 2025, la commune souhaite acquérir un pick-up ISUZU DMAX équipé d'une cuve de 400 litres, d'une motopompe, d'une radio avec fréquences VARorange, teinté et logotisé conformément aux prescriptions relatives aux véhicules des Réserves Communales de Sécurité Civile, dont le CCFF est la branche qui s'occupe des feux de forêt.

Ce véhicule sera également équipé de haut-parleurs et d'une sirène.

C'est un nouveau système pour éteindre les feux, avec une pompe qui débite 200 bars. On peut également s'en servir de nettoyeur à haute pression, ainsi que pour aspirer les eaux chargées. Bien sûr, la cuve est plus petite, et on peut ajouter du retardant pour les incendies.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la demande d'aide financière à la Région Sud pour la réalisation de cette acquisition. Le plan de financement se définit comme suit :

- Acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour les Réserves communales par la Région Sud : 80 %, soit 53 768,80 € ;
- Autofinancement communal : 20 %, soit 13 442,20 € ;
- Pour un total de 67 211 €.

M. le Maire.- Merci, Monsieur FABRE. C'est le maximum du financement que nous pouvons atteindre. Je sais que la Région a vraiment à cœur d'accompagner sur ce sujet. Nous en parlons depuis plusieurs années et, à présent, nous y sommes.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. FABRE.- C'est d'autant mieux que le Land Rover que nous possédons a 28 ans. Il fonctionne toujours et a peu de kilomètres, mais les réparations coûtent très cher. L'objectif est de le garder et de compléter avec un nouveau véhicule, lequel a l'avantage de pouvoir contenir quatre personnes, contre deux dans l'ancien.

M. le Maire.- Il est intéressant de pouvoir prendre des personnes supplémentaires, notamment lors des évacuations pour les inondations, car nous nous sommes aperçus que nous avons des lacunes de ce côté, tant que les pompiers ne sont pas arrivés. Cela permettrait donc de faciliter également cette démarche.

M. FABRE.- De plus, le groupe motopompe étant amovible, on peut se servir du pick-up pour faire du transport.

M. CULINATI.- S'agit-il d'un véhicule neuf ?

M. le Maire.- Oui, c'est obligatoire.

M. FABRE.- Autrement, nous n'avons pas la subvention.

M. le Maire.- Avez-vous d'autres questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

3 – Délibération n° 2025-003 Projet 2025 Classe découverte à Corrençon-en-Vercors (38) – Demande de subvention

Mme DUDON.- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du souhait de trois enseignants de l'élémentaire, des classes de CM1 et de CM2, soit un total 80 élèves, de les faire participer à une classe de découverte à Corrençon-en-Vercors, en Isère, du 12 au 16 mai 2025, soit cinq jours et quatre nuits.

Ce séjour sera axé sur le thème du sport et du cinéma. Sur le plan sportif, les enfants feront de la randonnée, de l'escale, du tir à l'arc, ainsi que de l'orientation en forêt et dans le village. En parallèle, deux demi-journées seront consacrées au cinéma, avec l'écriture d'un scénario et le tournage d'un petit film, comprenant le casting, la mise en place d'un plateau de tournage et le démontage.

M. le Maire.- Excuse-moi de t'interrompre, Géraldine, mais je précise que nous vous expliquons cela parce que, l'année dernière, Steve avait demandé à avoir plus de détails sur ce type de sorties, et je m'y étais engagé. Quand nous avons fait le conseil d'école à la rentrée, ils m'ont parlé de ce projet, et je leur ai demandé de préparer tous les éléments détaillés afin que nous puissions le présenter en Conseil municipal, ce qui est fait aujourd'hui.

Mme DUDON.- Effectivement, il est mieux d'avoir le programme de ce qu'ils feront.

Comme cela a été le cas lors de l'organisation de précédents séjours scolaires, une participation financière de la commune est demandée afin de soutenir ce projet.

Pour précision, les familles versent également une participation financière, ainsi que l'OCCE de l'école.

D'autre part, plusieurs donateurs participent à ce projet, et des actions telles que la vente de créations faites par les enfants au marché de Noël, l'organisation de ventes de gâteaux et de crêpes par les parents délégués d'élèves ou encore une tombola ont été organisées pour financer le voyage.

On peut également préciser que cette année, le budget pour le bus habituellement alloué pour les sorties scolaires est inclus dans le voyage. Aucune autre sortie scolaire ne sera faite.

Après concertation entre l'équipe enseignante et la municipalité, un montant de 65 € par enfant est proposé, portant la subvention à l'OCCE de l'école à 5 200 €.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

M. le Maire.- Avez-vous des questions sur ce projet ?

Ils ont vraiment rationalisé, suite à toutes les remarques et les discussions que nous avons eues à ce sujet.

Je vous propose de passer au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

Je vous remercie de permettre à nos petits Valois de découvrir des extérieurs. Je tiens à préciser que l'Éducation nationale nous demande de faire des sorties, mais c'est toujours la collectivité qui participe en grande partie. Néanmoins, nous sommes fiers de le faire, car il est important de leur permettre de voir autre chose que la commune. Cela ouvre des horizons et crée des souvenirs.

ACQUISITION

4 – Délibération n° 2025-004 Projet d'acquisition de la remise dite « MARINI » parcelle F 490

M. le Maire.- Je donne la parole à Monsieur MAUREL, qui porte ce projet depuis près d'un an.

M. MAUREL.- En 2023, nous avons demandé à faire l'acquisition de cette remise. Bien sûr, ce n'est qu'une remise, mais elle est stratégique par rapport à l'emplacement. À l'époque, les propriétaires, qui sont frère et sœur, avaient refusé. Cependant, nous avons tout de même constaté des fuites au niveau du toit et des petits soucis sur le plancher, sachant qu'il y a un étage.

En rappelant le propriétaire, ce dernier a pris conscience de l'importance des travaux à réaliser, et cela l'a aidé à prendre sa décision. Il a donc accepté de nous vendre cette remise.

Elle a été évaluée contradictoirement. En tout cas, de mon côté, j'ai pris soin de vérifier que nous pouvions acheter cette remise dans de bonnes conditions pour la commune. Nous sommes arrivés à un prix de 22 000 €, ce qui me semble raisonnable, la surface étant comprise entre 60 et 70 m².

Nous souhaitons y installer le coutelier, qui est venu et qui s'est bien projeté dans ce lieu, lequel aura donc une vocation artisanale. D'ailleurs, je vous conseille de visiter le site Internet du coutelier, car il fait des choses extraordinaires, et il est reconnu à l'échelle internationale. Nous avons la chance d'avoir, au Val, un artisan connu et réalisant des choses que peu de personnes font. Par exemple, très peu d'artisans savent tailler des sujets dans la lame d'un couteau.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal d'approuver cette acquisition et de l'autoriser à signer tous les actes relatifs à l'acquisition de ce bien au prix initial de 22 000 €.

M. le Maire.- Pour la petite histoire, la commune loue ce local depuis des décennies. Nous l'avons payé plusieurs fois !

Avez-vous des questions sur cette acquisition ? (*Pas de question.*)

Nous passons au vote.

(*Approuvée à l'unanimité.*)

Cela nous permettra donc d'acquérir cette remise, mais surtout de favoriser l'installation de cet artisan qui est une vraie perle pour le développement de nos projets à l'échelle communale.

M. MAUREL.- Il est très heureux de le faire, étant même prêt à faire des travaux qui, normalement, nous incomberaient. Nous sommes arrivés à trouver un accord gagnant-gagnant.

CONVENTIONS

5 – Délibération n° 2025-005 Collecte de fonds historiques privés sur la période de la Seconde Guerre mondiale

M. le Maire.- Dans le cadre des commémorations de 2024 et de l'anniversaire du débarquement de Provence et de la libération de la commune du Val, des dossiers sur l'histoire de la commune et de ses habitants au cours de la période de la Seconde Guerre mondiale ont été créés par le service Archives de la commune.

En 2025, le service voudrait mettre en place une collecte de documents des habitants du Val sur cette période pour enrichir son patrimoine historique.

Certains habitants ont déjà été interrogés par le service Archives, et d'autres seraient fiers de contribuer à cette collecte. Il s'agirait entre autres d'une collecte sous forme de témoignages vidéo qui évoqueraient cette période de l'histoire du village.

Toute personne ayant des anecdotes, des documents ou photos de ces événements serait invitée à se faire connaître auprès du service Archives de la commune afin de recenser les témoignages et d'enrichir la mémoire collective pour les générations futures.

Les documents privés originaux que certains habitants détiennent pourraient faire l'objet d'un prêt à la commune pour qu'ils soient numérisés et ajoutés aux dossiers créés par le service Archives, puis restitués aux propriétaires. Nous conserverions ainsi la mémoire et la trace de ces documents. Les objets pourraient être prêtés pour des expositions lors des commémorations et restitués aux propriétaires, selon leur accord.

Les documents privés (lettres, tickets de rationnement, photos...) permettront de connaître le quotidien des habitants, l'évolution des modes de vie, les événements et leurs impacts au niveau social et individuel. Ils permettront d'alimenter le travail de recherche historique et d'enrichir les domaines de recherche que les fonds administratifs communaux n'abordent pas ou peu.

Les dépenses qui en résulteront feront l'objet d'une inscription budgétaire correspondante.

Une convention type déterminera les conditions de numérisation et de prêt.

Il vous est donc demandé de m'autoriser à signer la convention, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Je tiens à remercier la présence de membres du Souvenir Français, car ce projet se fait aussi grâce à eux, en tant que témoins. Ils ont déjà beaucoup travaillé auparavant sur des expositions et sur des collectes, créant cette culture à l'échelle de la commune. Je vous remercie d'accompagner le service Archives, puisque je sais que vous êtes à leurs côtés, autant sur la partie historique que sur celle concernant le quotidien et la civilisation. De plus, cette année, nous fêterons les 80 ans de l'armistice.

S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

6 – Délibération n° 2025-006 Renouvellement de la convention avec la SPA – Capture des chats errants

Mme RINAUDO.- Je serai assez rapide et le plus explicite possible, parce que je sais que ce genre de délibérations ne passionne pas les foules !

Sur le plan des statistiques, en 2024, nous avons stérilisé 47 chats, dont 23 sur le site de la maison de retraite. Il nous a fallu quatre mois pour trapper ces 23 chats – je vous expliquerai hors micro la raison de ce point noir. Cela a été très compliqué pour nous. Nous avons également récupéré six chats, à savoir la maman et les cinq chatons, au quartier de la Rougière, où cela a été beaucoup plus simple.

Dans cette délibération, vous constaterez que, alors que je vous demandais habituellement 25 bons de stérilisation pour un montant de 1 250 €, cette année, je ne vous en demande que 12. En effet, comme Monsieur le Maire vous l'a annoncé en préséance du Conseil, les sénateurs, en 2023, dans le cadre de la loi de Finances, avaient voté un budget de 3 M€ pour aider les communes de France impliquées dans la protection animale, mais uniquement pour les chats, et non les chiens, le but étant d'aider les collectivités, les associations, les refuges, etc. J'ai donc tenté ma chance, car ce n'était pas évident. Le dossier faisait 133 pages, et je remercie Michel MAUREL pour la relecture, parce que c'était l'enfer ! Nous avons finalement été éligibles et avons obtenu ces 10 000 €. En France, seules 36 communes ont répondu à cet appel à projet – vu la lourdeur administrative, je le comprends –, dont trois communes dans le Var (Pierrefeu, Brignoles et le Val) et beaucoup de communes dans les autres départements de la région.

M. le Maire.- Cela montre que ce sujet nous passionne !

Mme RINAUDO.- Cette subvention nous permettra de pratiquer uniquement la stérilisation et quelques soins. C'est très encadré, et j'aurai des comptes à rendre. Néanmoins, je ne voulais pas perdre la convention avec la SPA et avec la Fondation Brigitte Bardot, laquelle donne des bons gratuits. Ainsi,

afin que la commune fasse des économies, au lieu de demander 25 bons de stérilisation, je pars sur 12 bons (six mâles et six femelles), sachant que désormais, la SPA se modernisant un peu, ces bons sont électroniques et reproductibles d'une année sur l'autre. Autrement dit, si je n'ai pas utilisé ces 12 bons au 31 décembre 2025, ils seront reproductibles en 2026.

Cependant, je me permets tout de même d'insister, car c'est important. S'agissant de ces 10 000 €, il faut savoir que nous avons été informés en septembre. Nous avons reçu le dossier dans la première semaine du mois d'octobre, et il fallait le rendre le 15 octobre. Je n'avais donc que 10 jours pour le constituer. Notre éligibilité ayant été prononcée, l'argent a été versé fin novembre, et je ne pouvais absolument pas utiliser cette subvention avant d'avoir eu la visioconférence avec les services de la DRAAF PACA, qui est un service de la Région, tout simplement pour bien nous guider dans l'utilisation de cette somme. De ce fait, je n'ai pu commencer à l'utiliser qu'au mois de janvier, mais nous devons rendre le montant qui n'a pas été utilisé au 30 juin.

Or je suis coriace et, avec l'autorisation de Monsieur le Maire, j'ai eu l'occasion d'en parler lors des vœux de la Maire de Barjols, Cathy VENTURINO-GABELLE. J'étais assise à côté des sénateurs Monsieur Jean BACCI et Madame Françoise DUMONT, que je côtoie relativement souvent dans le cadre d'autres missions, et je leur ai expliqué que ce principe est ridicule, parce que l'on sait que cet appel à projet était valable en septembre et qu'au final, on a perdu cinq mois. Je ne vous cache pas qu'ils n'étaient même plus au courant de ce qu'ils avaient voté ! Je leur ai donc fait un courrier pour expliciter tout cela et, d'ailleurs, ils ont compris. J'ai parlé au nom des Mairies de Brignoles et de Pierrefeu en demandant que le DRAAF PACA nous autorise à garder ce montant jusqu'au 31 décembre, parce qu'autrement, cela n'a pas de sens. En effet, 10 000 € représentent une certaine somme, sachant que ces stérilisations et les soins des chats errants que nous attrapons, qui sont en mauvaise santé, coûtent cher. Ceux qui mènent leurs animaux chez les vétérinaires le savent.

J'ai bon espoir. Je leur ai fait une lettre très explicite, et ils ont été très réactifs, me répondant qu'ils feraient au mieux pour faire passer cette information au niveau du Sénat afin que cet argent reste. Je ne suis pas la seule concernée, puisque cela touche tous les villages, toutes les collectivités et même les refuges. Je tiens à garder cet argent pour qu'il nous serve.

Ainsi, je vous demande de me renouveler votre confiance, comme chaque année, et de bien vouloir acter cette délibération, uniquement pour 12 stérilisations au niveau de la SPA puisque, je le répète, les bons de Brigitte Bardot sont totalement gratuits. Une précision importante est que cette subvention ne concerne pas la nourriture, ce que je comprends parfaitement, parce qu'il y aurait eu des dérivés. Cela concerne donc uniquement la stérilisation, l'euthanasie et les soins des chats errants.

Je laisse la parole à Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci. Avez-vous des questions. Non ? C'était très clair. Merci beaucoup.

Nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

RESSOURCES HUMAINES

7 – Délibération n° 2025-007 Création de 3 emplois et mise à jour du tableau des effectifs

M. ALBERTI.- Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des

services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la politique municipale visant à veiller au bon déroulement des carrières du personnel communal, il est souhaitable que les agents qui réunissent les conditions d'ancienneté dans leur grade et qui donnent satisfaction dans leur manière d'accomplir leurs missions puissent bénéficier d'un avancement, ceci dans le respect des besoins des services et des crédits budgétaires.

En l'occurrence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création de trois postes :

- Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet ;
- Un poste de Garde Champêtre Chef Principal à temps complet ;
- Un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe à temps complet.

Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire de service.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le tableau des effectifs doit être modifié, considérant la création de ces postes au sein de la Collectivité pour avancement de grade.

Je précise que cette création de postes se fait à effectif constant. Les gens évoluant dans leur grade, il faut créer un poste spécifique. Cela fait donc +3 et -3. L'effectif de la collectivité reste donc identique.

M. le Maire.- Merci, Monsieur ALBERTI. J'en profite pour donner des nouvelles de notre nouvel agent PM qui a réussi son concours en tant qu'ASVP. J'ai reçu son bulletin de notes cette semaine, et on peut la féliciter, car il est bon. Elle nous rejoindra donc très prochainement en tant que policière municipale sur la commune du Val. Nous ne la voyions pas trop parce qu'elle était en formation, laquelle est assez longue, avec de nombreux stages en gendarmerie et en police municipale sur d'autres communes. Elle nous a prouvé qu'avec ténacité, on pouvait y arriver. Elle s'est beaucoup accrochée et a réussi.

S'il n'y a pas de question sur cette délibération, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

SUBVENTION

8 – Délibération n° 2025-008 Demande de subvention au titre de la DETR pour la rénovation de 3 bâtiments communaux

M. le Maire.- La commune du Val est lauréate du programme « Villages d'Avenir », après avoir présenté un projet global et transversal de redynamisation de la commune s'appuyant, entre autres, sur les trois axes suivants :

- Habitat/logement ;
- Patrimoine et cadre de vie ;
- Services et commerces de proximité.

Sur les trois axes stratégiques cités, plusieurs actions concrètes sont en cours d'élaboration.

– Axe habitat/logement : Mise en sécurité de l'immeuble au 20, place Gambetta, acquis en 2020 par la commune en vue de créer des logements conventionnés.

La toiture de l'immeuble présente des désordres notables qui induisent des infiltrations d'eau et nécessitent une intervention rapide.

Le devis de remise en état de la toiture, comprenant sa dépose complète, le renforcement de la charpente, le traitement des boiseries, etc., s'élève à 18 360,50 €.

Pour ceux qui connaissent, il s'agit de la maison dite « Poirson » que nous avons préemptée, puisqu'il existait un projet d'acquisition en vue de la diviser en petits lots et de l'utiliser comme un marchand de sommeil, ce que nous refusons absolument. Notre objectif étant d'entrer dans une autre logique, nous avons inscrit la commune dans un dispositif de l'habitat, le SPRH, en vue de devenir par la suite une commune OPAH-RU, qui est une opération d'aménagement pour le renouvellement urbain et de l'habitat. Cela nous permet d'avoir beaucoup plus d'outils coercitifs pour remettre les logements en état, avoir la main sur les logements sociaux et surtout remobiliser notre pénalité SRU, qui s'élève à 80 000 € à ce jour, afin d'investir cet argent dans nos propres programmes. L'objectif de la commune est, certes, de créer des logements conventionnés avec des bailleurs sociaux, mais également de créer nos propres logements conventionnés, pour lesquels nous aurons la main sur l'intégralité de la chaîne. Étant donné que nous aurons ainsi accès à des subventions très importantes, cela coûtera très peu à la commune. Cela permettra de rendre service aux 130 habitants du Val qui sont actuellement sur liste d'attente et de créer de nouvelles recettes pour la commune, puisque les locations seront intégrées dans les recettes communales.

– Axe patrimoine et cadre de vie : rénovation de la toiture du musée du santon. Ce bâtiment présente un intérêt patrimonial important, puisqu'il s'agit de l'ancien four de la commune et fait partie du réseau des six musées du Val.

Or sa toiture est en mauvais état. La commune a été reconnue en tant qu'antenne CIAP (Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine), suite à notre vote de l'année dernière, ce qui nous permet de justifier nos actions sur la préservation du patrimoine.

Le devis de remise en état total de la toiture s'élève à 53 907 €, incluant des travaux de maçonnerie dans le respect des matériaux et de l'architecture du bâtiment. En effet, il convient de préserver la voûte en pierre qui se trouve en dessous.

– Axe transverse : Patrimoine /services et commerces de proximité.

La remise « Marini », que nous avons déjà évoquée au cours de ce Conseil municipal, située sur la parcelle F 490, sur la place des Moulins, vient de faire l'objet d'une division parcellaire (détachement du reste de l'emprise foncière) en vue d'une acquisition par la commune.

Fidèle à sa stratégie de redynamisation du centre bourg et à sa volonté d'accompagner l'installation de nouveaux acteurs économiques, la commune a noué un partenariat avec un artisan coutelier qui souhaite installer son atelier/exposition au Val. À la fois activité économique et véritable témoignage d'un savoir-faire ancestral, cette coutellerie artisanale trouvera naturellement sa place sur la place des Moulins et participera à la redynamisation de ce secteur du village.

Toutefois, ladite remise nécessite au préalable des travaux de remise en état. Tous les travaux à l'intérieur du bâtiment (réseaux ; dalle béton, le sol étant actuellement en terre battue ; aménagements intérieurs ; remise en état du plancher de la mezzanine ; création des escaliers ; mise aux normes PMR, etc.) sont à la charge du futur occupant, comme nous l'avons fait pour la supérette. Évidemment, nous tiendrons compte des travaux dans le montant du loyer pour l'accompagner progressivement.

En tant que propriétaire des murs, la commune conserve à sa charge la rénovation des éléments extérieurs dans le respect total des éléments architecturaux du bâtiment et des bâtiments voisins, puisque nous avons le moulin et le lavoir à côté :

- Rénovation de la toiture en tuiles romanes anciennes ;

- Création d'une porte d'accès PMR en bois, métal et verre dans le style des salles voisines ;
- Pose d'une grille en fer forgé identique aux salles voisines ;
- Pose de fenêtres à l'étage (menuiserie métallique, teinte noire, identiques aux salles voisines).

Nous essayons ainsi d'appliquer ce que nous demandons à l'urbanisme, à savoir une intégration paysagère et un respect des matériaux.

Le coût total de cette opération s'élève à 21 484,10 €.

La nature de ces travaux entre dans le cadre de l'appel à projet DETR2025, porté par la Préfecture, pour lequel la collectivité peut solliciter une subvention.

Le montant total subventionnable des dépenses éligibles s'élève à 93 751,60 € (TVA non applicable).

Il vous est donc demandé d'autoriser cette demande de subvention et le plan de financement suivant :

- Un autofinancement de la commune à 20 %, qui est le minimum, soit 18 751,60 €
- La subvention DETR et/ou DSIL de 75 000 €, soit 80 %.

S'il n'y a pas de question sur cette délibération, nous passons au vote.

(Approuvée à l'unanimité.)

M. le Maire.- Pour information, le budget sera voté en temps et en heure en ce qui concerne la commune, toujours avec une inquiétude quant à la situation globale.

Avant de clôturer ce Conseil municipal, je me dois de vous donner la liste des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la période du 14 décembre au 31 janvier 2025 :

- Octroi d'une concession cimetière famille OZANNE ;
- Décision M57 fongibilité de crédits : décision expresse du Maire ;
- Renouvellement de l'adhésion au CMP (Conservatoire Méditerranéen Partagé) pour l'année 2025 ;
- Acte d'engagement marché « Installation maintenance d'une centrale photovoltaïque », dont nous avons parlé précédemment ;
- Renouvellement de concession de cimetière n°265 – 3^{ème} cimetière, famille MUNOZ.

Enfin, je voulais vous donner quelques informations.

Notre instructeur à l'urbanisme quittera la collectivité, ayant fait une demande de mutation pour se rapprocher de son lieu de vie qui se trouve vers la côte, après avoir passé quelques années avec nous. Nous avons donc lancé un recrutement, mais vous savez que nous avons souvent un délai de trois mois entre le départ d'un agent et l'arrivée du nouveau, le temps de faire le recrutement. La commission Urbanisme a été informée. Nous recruterons un agent qui fera une prestation. Il s'agit d'un retraité de la DDTM qui faisait les instructions de permis de construire pour l'État et qui réalise des prestations pour les communes. Le coût se situe dans l'ordre de grandeur de celui d'un agent d'urbanisme que nous aurions sur Le Val. Il assurera la liaison afin d'éviter une vacance sur les questions d'instruction d'urbanisme, ce qui était important.

Évidemment, nous avons reçu plusieurs candidats, avec de très bons dossiers. Un deuxième entretien aura lieu la semaine prochaine, avec une mise en situation. Nous leur présenterons des dossiers d'urbanisme avec des sujets très simples et d'autres plus complexes afin de les tester. Nous nous servons de l'expérience de la commission Urbanisme pour leur soumettre ces dossiers et voir leur réactivité afin de trouver le candidat le plus adapté à notre commune et aux difficultés que nous pourrions rencontrer.

D'autre part, au mois de février, l'architecte-conseil démarrera sa permanence à Le Val Services, gratuitement pour les habitants. Cela permettra d'accompagner nos administrés dans leurs démarches d'urbanisme.

Je voudrais également revenir sur un point que je n'ai pas pu évoquer en début de séance : une battue administrative a eu lieu. Vous en avez certainement entendu parler, que ce soit par des rumeurs, par des messages ou par les réseaux sociaux. Pour rappel, elle a été ordonnée par Monsieur le Préfet du Var pour assurer la sécurité des personnes et des véhicules, mais également pour éviter les dégradations des productions agricoles. En effet, environ trois semaines en arrière, des sangliers déambulaient le matin sur l'avenue des Droits de l'Homme en même temps que l'école. Je me demandais s'ils y viendraient aussi ! Cela peut faire sourire, mais cela peut être très dangereux. Cette battue administrative ne fait plaisir à personne, mais elle était nécessaire, puisque de nombreux sangliers séjournaient à la Jouberte, derrière la coopérative, ainsi que dans le secteur Jean Val et au niveau du grand champ de l'avenue des Droits de l'Homme. De ce fait, ils interagissaient beaucoup avec le village et pouvaient également provoquer des accidents sur la déviation. L'objectif de cette battue était donc de les faire partir.

La commune a également pris un engagement auprès du lieutenant de louveterie, à travers le SIVU, consistant à couper les broussailles sur les deux terrains de la Jouberte et des Droits de l'Homme, puisque nous avons la main dessus, pour éviter que les sangliers se cachent à ces endroits, qui sont très humides, avec des sources. De plus, nous écrirons aux propriétaires de grandes surfaces de végétaux, plutôt dans le secteur Jean Val, pour leur demander de respecter ce débroussaillage afin d'éviter l'accumulation de sangliers dans ce secteur.

Il n'est pas impossible que le préfet ordonne une autre battue. Nous en avons déjà fait. D'ailleurs, je remercie le service de police municipal et le garde champêtre qui se sont bien mobilisés pour prévenir en amont les zones d'habitation concernées.

Je voudrais terminer en remerciant Jean CULINATI pour son prêt de billets. Monsieur ALBERTI, je pense que vous avez vu tous les billets qui se trouvent à la Mairie. Merci, Jean, pour le prêt de ta collection personnelle et de permettre à la commune d'exposer ces billets.

Mme VILAIN.- Quel a été le résultat de la battue ?

M. le Maire.- En tout, 14 sangliers ont été tués. Ensuite, ils ont été dépecés, et la viande a été distribuée à toute personne qui en voulait, sachant que cela en faisait beaucoup. D'ailleurs, si vous souhaitez avoir de la viande de sanglier, sachez qu'ils la donnent. Faites-le savoir, et nous vous mettrons en contact si besoin.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je clôture la séance du Conseil municipal.

(La séance est levée à 19 h 26.)

Le secrétaire de séance,
Christian BENTOUMI



Le Maire,
Jérémy GUILIANO


